

**CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES
(C.E.A. FILMS)**

Société Anonyme au capital de 500.000 F.

Siège Social : 11 Rue Saint-Sauveur

75002 PARIS

R.C.S. PARIS : B.382 709 988

- o -

54003
960 4754

P R O C E S V E R B A L

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

EN DATE DU 30 JUIN 1997

- o -

DATE DE L'ASSEMBLEE : 30 JUIN 1997 à 16h30

LIEU DE LA REUNION : Cabinet de Me SULTAN
72 Bld Flandrin 75116 PARIS

CONVOICATIONS FAITES : par lettre recommandée avec A.R. au
Commissaire aux comptes et par lettres simples
aux actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les
actionnaires en entrant en séance.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE ont été élus à l'unanimité :

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE : M. PICCIOTTO Salvator, élu par l'assemblée
en l'absence de M. ZEQUEIRA, P.D.G.

SCRUTATEURS : M. BALDINI et M. DEBIN

SECRETAIRE : Me Lucien SULTAN

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait apparaître que *Trois* actionnaires propriétaires de *3152* — actions représentatives du capital social sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement et régulièrement délibérer.

DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE :

- un exemplaire des statuts sociaux,
- copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- le tableau des résultats des cinq dernières années,
- les attestations de salaires,
- le bilan de l'exercice clos;

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes

Il déclare la discussion ouverte sur les questions portées à l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation des comptes de l'Exercice clos le 31.12.96
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions spéciales,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,
- Ratification du transfert du siège social,
- Questions diverses.

Après discussion et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix .

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires déclare qu'elle a été régulièrement convoquée, que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la Loi ont été mis à la disposition des actionnaires et déposés sur le bureau de l'Assemblée, et qu'en conséquence celle-ci peut valablement et régulièrement délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 1996 et qui font apparaître :

- un bénéfice de 326.225 F.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter les résultats ci-dessus constatés de la manière suivante :

- au compte "REPORT A NOUVEAU" 326.225 F.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires délivre aux administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires renouvelle dans leur mission :

a) de Commissaire aux comptes titulaire :

. Monsieur Michel FULOP
demeurant : 10 Rue Alfred Roll à PARIS (75017)

b) de Commissaire aux comptes suppléant :

. Monsieur Philippe JOUBERT
demeurant : 14 RUE Ernest Cresson à PARIS (75014)

Et ce, pour une durée de six années c'est-à-dire à l'expiration de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2002.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve et ratifie le transfert du siège social au :

- 11 Rue Saint-Sauveur à PARIS (75002)

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

HUITIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour les régulariser conformément à la Loi.

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite légale seront frais généraux sociaux.

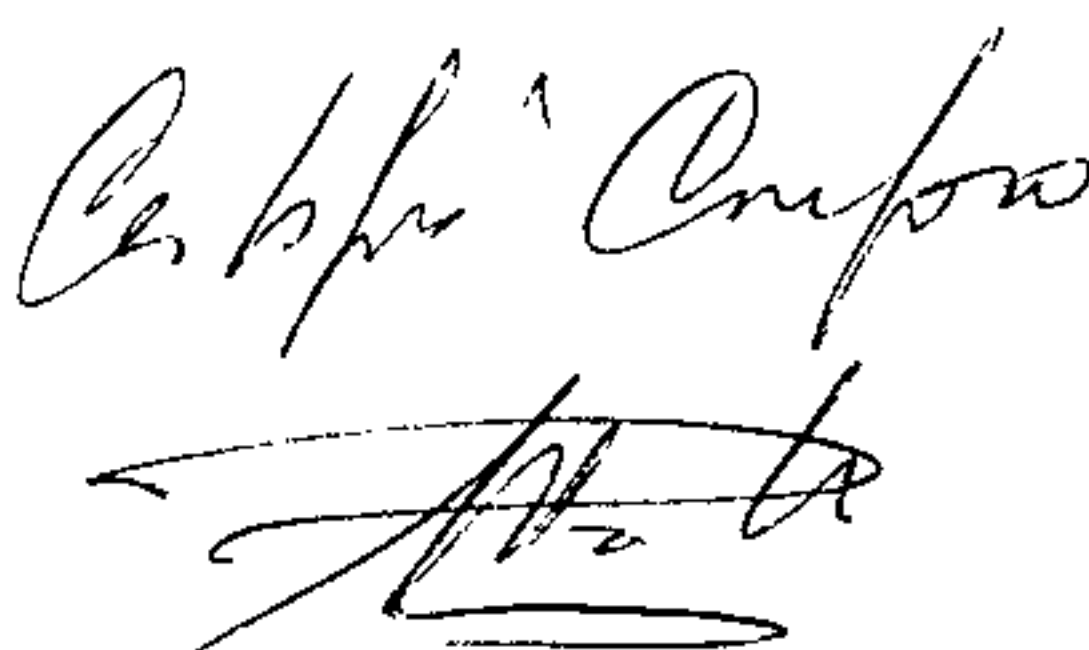
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

The block contains two handwritten signatures. The top signature is in cursive and appears to read 'Philippe Joubert'. The bottom signature is also in cursive and is more stylized, possibly reading 'Michel Fulop'.